

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces,
 pour un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois . . . 14 » 16 »
 trois mois . . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
 à La Haye, Lager Nieuwstraat
 derrière Prinsgracht, No 10.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT
 ANNONCES
 Chez M. Van Weelden, libraire, No 10
 Spuis, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franco excepté

LA HAYE, 26 Février.

Le Roi a nommé professeur de langue et de littérature javanaise et malaise à l'Académie royale de Delft, M. J. Pynappel, docteur ès-lettres.

Des nouvelles reçues par l'*Overland-Mail*, datées de Batavia, 31 décembre 1845, apprennent que dans la résidence de Bantam quelques désordres ont eu lieu parmi le peuple, ce qui avait nécessité l'envoi d'un petit nombre de troupes. On ne connaît pas encore au juste la cause de ce mouvement, mais ce qu'on sait avec certitude, c'est que soixante personnes ont été tuées pendant la nuit, et qu'un grand nombre de propriétés ont été pillées. Bantam, et l'ont assailli, lui, sa femme et ses cinq enfants de la manière la plus cruelle; trois enfants ont succombé sous leurs coups. On dit aussi que deux surveillants européens ont été assassinés. On attribue la cause de ce meurtre à une vengeance personnelle.

Au départ de la malle la tranquillité était rétablie. A Bandon, dans la régence de Preanger, un résident-assistant a été assassiné par un Javanais; au moment où ce résident descendait de sa voiture, il a été assailli sur la tête d'un violent coup de *Kewang* qui a causé sa mort. Cet assassinat n'a aussi d'autre cause qu'une haine personnelle.

On apprend en même temps qu'à Riouw la caisse publique a été pillée par des pirates; il s'y trouvait, dit-on, environ 30,000 florins.

Dans son audience du 24 de ce mois, la Cour provinciale de la Gueldre, siégeant à Arnhem, a prononcé dans l'affaire de l'*Arnhemse Courant*. La Cour a annulé le jugement du tribunal d'arrondissement qui avait acquitté le sieur C. A. Thieme, éditeur dudit journal, du chef d'accusation pour un article publié par ce journal sur le sujet de la dissolution de l'Empire, et l'a condamné à un emprisonnement de deux mois et aux frais de deux instances pour outrage et calomnie envers la personne du Roi.

Le 26^e à Amsterdam l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du chemin de fer hollandais. Il résulte du rapport fait par M. l'ingénieur Conrad que le mouvement des voyageurs de l'année dernière a été de 6,252 moindre qu'en 1844; mais par contre, le transport de marchandises a augmenté de 21 millions de livres. Les frais d'exploitation se sont élevés à fl. 251,000, tandis que les recettes se montent à fl. 643,985.58. Le nombre de locomotives servant à l'exploitation est de 15, et 4 autres ont été construites pour le service de Rotterdam.

Les adjudications de la construction du chemin de fer de La Haye à Rotterdam ont fourni des résultats favorables; elles n'ont pas atteint le montant auquel avaient été évalués les frais de construction de cette route.

Outre le dividende de 2 p. c. par action déjà distribué aux actionnaires, il en sera distribué un autre également de 2 p. c.

On nous écrit de Bruxelles, le 25 février.
 Je n'ai aucune nouvelle à vous donner aujourd'hui sur la crise ministérielle, si ce n'est que les choses sont toujours dans le statu quo.

M. Van de Weyer restera-t-il au ministère ou se retirera-t-il on se fait encore cette question tout comme le premier jour, mais un pareil état de choses ne peut se prolonger plus longtemps sans exciter un vif mécontentement dans le public. L'*Emancipation* si modérée, il y a quelques jours, si empressée de calmer les inquiétudes que pouvait faire naître un conflit dans le cabinet, déclare aujourd'hui dans un article remarquable par son ton serré et pressant que le régime des ministères n'est pas sur lui, en ne prenant pas un parti, une responsabilité plus grave qu'il ne semble le supposer. L'*Emancipation* met en demeure M. Malon et M. Dechamps, qui paraissent être le principal obstacle à la marche des affaires, de faire trêve à des résistances contraires au programme qu'ils ont accepté sur la question de l'enseignement, qu'ils ont adopté dans la discussion de l'adresse d'une manière formelle et explicite.

L'adresse de l'*Emancipation* est le meilleur indice de l'état des esprits, les hommes les plus modérés eux-mêmes trouvent que la situation n'est plus tolérable.

M. Felix de Mérode adresse au *Commerce belge* une lettre dans laquelle il propose d'ajourner la discussion sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire.

Affaires d'Angleterre.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Londres, 23 février.

Sir Robert Peel a été interpellé aujourd'hui à la chambre des communes par M. O'Connell, au sujet des intentions du gouvernement à l'égard de l'Irlande.

M. O'Connell a posé les questions suivantes au premier ministre :

1^o Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, dans la session actuelle, un bill dont l'effet serait d'accorder au peuple irlandais la franchise électorale dans la même proportion qu'au peuple anglais ?

2^o Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, dans la session, un bill tendant à accorder au peuple irlandais un nombre de représentants proportionné à celui des représentants que nomme l'Angleterre ?

3^o Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter, dans la même session, un bill tendant à accorder au peuple irlandais, les mêmes franchises municipales que celles dont jouissent l'Angleterre et l'Ecosse, en vertu du bill de réforme des corporations municipales ?

4^o Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un bill tendant à accorder aux tenanciers en Irlande, des compensations et indemnités complètes pour les améliorations faites par eux sur les propriétés qu'ils ont occupées, pendant la durée de leur bail ?

Le premier ministre a annoncé qu'il présenterait dans le courant de la session actuelle divers projets de nature à satisfaire aux vœux exprimés par les Irlandais. Parmi ces projets l'un des plus importants est celui qui tend à régler les rapports entre les propriétaires et les tenanciers, à accorder à ceux-ci de justes indemnités pour les travaux d'amélioration faits par eux pendant la durée de leurs baux, enfin à modifier le

système de fermages actuels en donnant des garanties aux fermiers contre les caprices des propriétaires qui peuvent aujourd'hui évincer un tenancier du jour au lendemain sur le moindre prétexte.

Cette question des rapports des propriétaires et des occupants est une des plus délicates que présente l'organisation sociale de l'Irlande. Avant d'y toucher pour modifier ce qui existe depuis des siècles il fallait l'étudier avec le plus grand soin, et c'est ce que le gouvernement a fait en nommant, il y a deux ans déjà, une commission composée d'hommes justement considérés qui ont fait une enquête sérieuse et étendue sur les lieux. Le rapport de cette commission, publié l'année dernière, n'avait pas paru assez complet au gouvernement, il dut s'entourer de nouvelles lumières afin de rendre plus efficace et plus complet le projet à présenter au parlement.

Le projet que sir Robert Peel a annoncé, mûrement et consciencieusement élaboré, conciliant autant qu'il est possible les intérêts qu'il a pour objet de régler, promet d'être une des mesures les plus utiles dont le gouvernement de sir Robert Peel aura doté l'Irlande.

On croit généralement que la discussion sur le projet de modification des lois sur les céréales, dont la chambre des communes s'occupe depuis bientôt 15 jours, se terminera demain mardi par la division. On assure que sir Robert Peel compte sur une majorité de 90 à cent voix. Les protectionnistes eux-mêmes sont obligés d'avouer que la majorité obtiendra au moins ce chiffre. C'est à tort qu'on a annoncé que les membres de ce parti avaient l'intention de proposer en désespoir de cause de rendre permanent le système de droits sur les céréales du projet de sir Robert Peel, au lieu de décréter l'abolition de tout droit à l'expiration de trois années comme le fait le projet. Ce serait là une transaction trop peu en rapport avec l'attitude qu'ont prise les chefs et les organes du parti : avoir combattu si longtemps et avec tant d'énergie pour arriver à demander qu'on leur laisse un lambeau, une ombre de protection, et encore sans avoir la certitude de l'obtenir, ce serait vraiment pitoyable !

Dans une réunion des principaux membres du parti qui s'est tenue hier chez M. Banks, il a été reconnu qu'on n'avait plus rien à attendre que de la chambre des lords. La noble chambre rejettera, on l'espère, le projet ministériel, puis elle votera une adresse à la reine pour demander que S. M. consulte le pays sur une question aussi importante, par la dissolution du parlement.

Les quelques élections partielles qui viennent d'avoir lieu font espérer aux protectionnistes que les élections générales pourraient sinon faire changer la majorité, au moins renforcer leurs rangs et exclure de la chambre quelques-uns des principaux orateurs du parti contraire, et surtout quelques-uns des membres du cabinet, tels que M. Goulburn, chancelier de l'échiquier, sir Sydney Herbert, secrétaire de la guerre, sir J. Graham, ministre de l'intérieur et qui sont, peut-être sir Robert Peel lui-même. L'effet moral de la non-réélection de ces personnages serait à coup sûr fort important, et le parti des ducs y verrait un véritable triomphe.

REUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 27 FÉVRIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

III. La limonade.

En effet, Morrel était bien heureux. M. Noirtier venait de l'envoyer chercher, et il avait si grande hâte de savoir pour quelle cause, qu'il n'avait pas pris de cabriolet, se fiant bien plus à ses deux jambes qu'aux quatre jambes d'un cheval de place; il était donc parti tout courant de la rue Meslay, et se rendait faubourg Saint-Honoré.

Morrel marchait au pas gymnastique, et le pauvre Barrois le suivait de son mieux. Morrel était trente et un ans, Barrois en avait soixante; Morrel était ivre de joie, Barrois était altéré par la grande chaleur. Ces deux hommes, par leur âge et leur état, ressemblaient aux deux lignes que forme un triangle : écartées par la base, elles se rejoignent au sommet.

Le sommet, c'était Noirtier, lequel avait envoyé chercher Morrel en lui recommandant de faire diligence, recommandation que Morrel suivait à la lettre, au grand désespoir de Barrois.

En arrivant, Morrel n'était pas même essouffé : l'amour donne des ailes; mais Barrois, qui depuis longtemps n'était plus amoureux, Barrois était en nage.

Le valet de chambre entra par la porte particulière, ferma la porte de la salle, et bientôt un froissement de robe sur le parquet annonça la visite de Valentine.

Valentine était habillée de ses vêtements de deuil.

Le rêve devenait réalité. Morrel se vit presque passé de converser avec Noirtier; mais le fait était si étrange, si extraordinaire, si merveilleux, qu'il entra.

Noirtier accueillit par un regard bienveillant les remerciements que Morrel lui prodiguait pour cette merveilleuse intervention qui les avait sauvés, Valentine et lui, du désespoir. Puis le regard de Morrel alla provoquer, sur la nouvelle faveur qui lui était accordée, la jeune fille qui, timide et assise loin de Morrel, attendait d'être forcée à parler.

Noirtier la regarda à son tour.

— Il faut donc que je dise ce dont vous m'avez chargée? demanda-t-elle.

— Oui, fit Noirtier.

— Monsieur Morrel, dit alors Valentine au jeune homme qui la dévorait des yeux, mon bon papa Noirtier avait mille choses à vous dire, que depuis trois jours il n'a dites; aujourd'hui il vous envoie chercher pour que je vous les répète; je vous les répéterai donc, puisqu'il m'a choisie pour son interprète, sans changer un mot à ses intentions.

— Oh! j'écoute bien impatiemment, répondit le jeune homme; parlez, mademoiselle, parlez.

Valentine baissa les yeux; ce fut un présage qui parut doux à Morrel. Valentine n'était faible que dans le bonheur.

— Mon père veut quitter cette maison, dit-elle; Barrois s'occupe de lui chercher un appartement convenable.

— Mais vous, mademoiselle, dit Morrel, vous qui êtes si chère et si nécessaire à M. Noirtier?

— Moi, reprit la jeune fille, je ne quitterai point mon grand-père; c'est chose convenue entre lui et moi. Mon appartement sera près du sien. Ou j'aurai le consentement de M. de Villefort pour aller habiter avec papa Noirtier, ou on me le refusera: dans le premier cas, je pars dès à présent; dans le second, j'attends ma majorité, qui arrive dans dix mois. Alors je serai libre; j'aurai une fortune indépendante, etc.

— Et?... demanda Morrel.

— Et, avec l'autorisation de bon papa, je tiendrai la promesse que je vous ai faite.

Valentine prononça ces derniers mots si bas, que Morrel n'eût pu les entendre sans l'interêt qu'il avait à les dévorer.

— N'est-ce point votre pensée que j'ai exprimée là, bon papa? ajouta Valentine en s'adressant à Noirtier.

— Oui, fit le vieillard.

— Une fois chez mon grand-père, ajouta Valentine, M. Morrel pourra m'y venir voir en présence de ce bon et digne protecteur; si le lien que nos coeurs, peut-être ignorants ou capricieux, avaient commencé de former, paraît convenable et offre des garanties de bonheur futur à notre expérience (hélas! dit-on, les coeurs enflammés par les obstacles se refroidissent dans la sécurité); alors M. Morrel pourra me demander à moi-même si j'attendrai.

— Oh! s'écria Morrel tenté de s'agenouiller devant le vieillard comme devant Dieu, devant Valentine comme devant un ange; oh! qu'ai-je donc fait de bien dans ma vie pour mériter tant de bonheur!

— Jusque-là, continua la jeune fille de sa voix pure et sévère, nous respectons les convenances, la volonté même de nos parents, pourvu que cette volonté ne tende pas à nous séparer pour toujours; en un mot, et je répète ce mot parce qu'il dit tout, nous attendrons.

— Et les sacrifices que ce mot impose, monsieur, dit Morrel; je vous jure de les accomplir, non pas avec résignation, mais avec bonheur.

— Ainsi, continua Valentine avec un regard bien doux au cœur de Maximilien, plus d'imprudences, mon ami, ne compromettez pas celle qui, à partir d'aujourd'hui, se regarde comme destinée à porter purement et dignement votre nom.

Morrel appuya sa main sur son cœur.

Cependant Noirtier le regardait tous deux avec tendresse. Barrois, qui était resté au fond comme un homme à qui l'on n'a rien à cacher, souriait en essuyant les grosses gouttes d'eau qui tombaient de son front chauve.

— Oh! mon Dieu, comme il a chaud, ce bon Barrois, dit Valentine.

— Ah! dit Barrois, c'est que j'ai bien chaud, allez mademoiselle; mais M. Morrel, je dois lui rendre cette justice-là, courait encore plus vite que

moi.

Noirtier indiqua de l'œil un plateau sur lequel étaient servis une carafe de limonade et un verre. Ce qui manquait dans la carafe avait été bu une demi-heure auparavant par Noirtier.

— Tiens, bon Barrois, dit la jeune fille, prends, car je vois que tu coèves des yeux cette carafe entamée.

— Le fait est, dit Barrois, que je meurs de soif, et que je boirais bien volontiers un verre de limonade à votre santé.

— Bois donc, dit Valentine, et reviens dans un instant.

Barrois emporta le plateau, et à peine était-il dans le corridor qu'à travers la porte qu'il avait oublié de fermer on le vit pencher la tête en arrière pour vider le verre que Valentine avait rempli.

Valentine et Morrel échangeaient leurs adieux en présence de M. Noirtier, quand on entendit la sonnette retentir dans le salon de Villefort.

C'était le signal d'une visite.

Valentine regarda la pendule; elle était à midi.

— Il est midi, dit-elle; c'est aujourd'hui samedi, bon papa, c'est sans doute le docteur.

Noirtier fit signe qu'en effet ce devait être lui.

— Il va venir ici, il faut que M. Morrel s'en aille, n'est-ce pas, bon papa?

— Oui, répondit le vieillard.

— Barrois! appela Valentine; Barrois, venez!

On entendit la voix du vieux serviteur qui répondait : — J'y vais, mademoiselle.

— Barrois va vous reconduire jusqu'à la porte, dit Valentine à Morrel; et maintenant rappelez-vous une chose, monsieur l'officier, c'est que mon bon papa vous recommande de ne pas risquer aucune démarche capable de compromettre notre bonheur.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

air Th. Fremantle et M. Gladstone n'ayant plus de siège au parlement, grâce à l'influence du duc de Buckingham et du duc de New-Castle, et il s'apprete à battre des mains à l'échec électoral qui attend lord Lincoln à Newark, s'il faut en croire le *Morning-Post*, malgré une première épreuve tout en sa faveur.

Nouvelles de l'Inde.

Les journaux de Londres publient de longs détails sur les événements dont le Punjab a été récemment le théâtre. D'après ces nouvelles, les Anglais ont fait des pertes énormes dans les trois jours de combat qui se sont terminés par la défaite et par la retraite des Sikhs dans l'intérieur du pays. Suivant le relevé publié par le *Times*, deux majors-généraux, sir Robert Sale et sir John M'Casill, sont restés sur le carreau. Un troisième officier-général, le major-général Lumley, est mort de fatigue et d'épuisement. Il y a eu, en outre, parmi les tués: 1 colonel, 4 lieutenants-colonels, 5 majors, 22 capitaines, 28 lieutenants. Dans ces relevés ne sont pas compris les 4^e, 5^e et 8^e régiments de cavalerie légère, et les 2^e et 3^e de cavalerie irrégulière dont les pertes n'étaient pas encore connues au départ des dernières dépêches. Les pertes en sous-officiers et simples soldats sont évaluées par le même journal à environ 4,000 hommes. Il porte celles de l'ennemi à 9,000 tués et 20,000 blessés. On assure qu'un régiment de cavalerie indigène de l'armée anglaise a refusé de charger les Sikhs.

Le gouverneur-général a fait quelques exemples sévères contre les chefs sikhs de la partie du Punjab placée sous la protection britannique, qui ont combattu les Anglais. Le rajah de Puitéala, l'un d'eux, a été pendu à un arbre sans miséricorde.

Quelques lettres attribuent à l'imprévoyance des chefs de l'armée anglaise, aux fausses mesures qu'ils auraient prises, les pertes énormes qu'elle a éprouvées. On doit attendre, avant de fixer son opinion sur des faits aussi graves, que les documents officiels aient été publiés, et ils ne tarderont pas à l'être. Sir Robert Peel en a pris l'engagement dans la séance de la chambre des communes de mardi.

Le prince Waldemar de Prusse qui voyage en ce moment dans l'Inde, se trouvait dans les rangs de l'armée anglaise dans les sanglantes batailles livrées aux sikhs les 18, 21 et 23 décembre. Le jeune prince, dit le *Times*, pourra raconter à ses compatriotes ce qu'il a vu de l'impétuosité des soldats indigènes conduits par nos braves officiers. On dit que le prince a failli être tué dans la mêlée. Le médecin de S. A. R., le docteur Hoffmeister a été trouvé au nombre des morts.

On lit dans la correspondance du même journal :

Jusqu'à ce moment tout est obscurité et ténèbres sur les dispositions arrêtées pour le combat. Nous ne savons pas ce qu'on a fait de l'aile droite de notre armée, ou s'il a été pris enfin part à l'action ; mais ce qui a transpiré suffit pour convaincre tout homme tant soit peu versé dans la science stratégique, que l'on a fait preuve de l'absence de la plus complète d'habileté dans la manière dont nos ressources limitées en hommes et en canons ont été appelées à agir, et il n'est aucun soldat connaissant son métier, qui ne soit persuadé que la déroute inévitable que nous avons remportée, malgré les pertes énormes que nous avons faites, est due qu'à la persévérante énergie des chefs de corps, à l'impétuosité de nos officiers et de nos soldats.

Un jeune officier du 2^e régiment de grenadiers indigènes dit à son tour, quant aux manœuvres qui ont dû être ordonnées pour le combat, je ne les connais pas et je ne les connais pas, j'ose le dire, que lorsque je les verrai détaillées dans les journaux ; mais je crains bien que tout n'ait été que désordre et confusion depuis le commencement jusqu'à la fin ; tout prouve qu'il en a été ainsi, car pendant plusieurs jours, les officiers et les soldats ont eu à souffrir les plus grandes privations.

Valentine s'agrippa comme un chat à son bras et le prit dans ses bras comme pour la défendre contre quelque danger inconnu.

— Monsieur d'Avrigny ! monsieur d'Avrigny ! s'écria Valentine d'une voix étouffée, à nous ! au secours !

Barrois tourna sur lui-même, fit trois pas en arrière, trébucha, et vint tomber aux pieds de Noirtier, sur le genou duquel il s'appuya sa main en criant :

— Mon maître ! mon bon maître !

En ce moment même de Villefort, dans un cri, parut sur le seuil de la chambre.

Morrel lâcha Valentine à moitié évanouie, et se jetant en arrière, s'enfonça dans l'angle de la chambre, et disparut derrière un rideau.

Pâle comme s'il eût vu un serpent se dresser devant lui, il attachait un regard glacé sur le malheureux agonisant.

Barrois bouillait d'impatience et de terreur ; son âme volait au secours du pauvre vieillard, son ami plutôt que son domestique. On voyait le combat terrible de la vie et de la mort se traduire sur son front par le gonflement des veines et la contraction de quelques muscles restés vivants autour de ses yeux.

Barrois, la face agitée, les yeux injectés de sang, le cou renversé en arrière, gisait battant le parquet de ses mains, tandis qu'au contraire ses jambes roides semblaient devoir rompre plutôt que plier.

Une légère écume montait à ses lèvres, et il bégayait doucement. Villefort stupéfait, demeurait un instant les yeux fixés sur ce tableau, qui des son entrée dans la chambre avait attiré ses regards.

Il n'avait pas vu Morrel.

Après un instant de contemplation muette pendant lequel on put voir son visage pâle et ses cheveux se dresser sur sa tête :

— Docteur ! docteur ! s'écria-t-il en s'élançant vers la porte, venez ! venez !

— Madame ! madame ! s'écria Valentine appelant sa belle-mère et se heurtant aux parois de l'escalier, venez vite ! et apportez votre flacon de sels !

— Qu'y a-t-il ? demanda la voix métallique et contenue de madame de Villefort.

— Oh ! venez ! venez !

— Mais où donc est le docteur ? dit Villefort ; où est-il ?

Madame de Villefort descendit lentement ; on entendait craquer les planches sous ses pieds. D'une main elle tenait le mouchoir avec lequel elle s'essuyait le visage, de l'autre, un flacon de sels anglais.

Son premier regard, en arrivant à la porte, fut pour Noirtier, dont le visage, sans l'habitacle bien naturel dans une semblable circonstance, annonçait une santé égale ; son second coup d'œil rencontra le mortifond.

Elle pâlit, et son œil rebondit pour ainsi dire du serviteur sur le maître.

— Mais, au nom du ciel, madame, où est le docteur ? Il est entré chez vous. C'est une apoplexie, venez vite, avec une saignée on le sauverra.

— A-t-il mangé depuis peu ? demanda madame de Villefort étudiant la question.

Nouvelles de Suisse.

Berne, le 20 février.

On attendait avec impatience la réponse des neuf membres du conseil d'état à la sommation votée la veille par le grand-conseil, à la suite de longs et orageux débats. Aussi les tribunes étaient-elles dès sept heures du matin garnies d'une foule compacte. Quant à l'assemblée représentative elle-même, elle laissait apercevoir de nombreux vides occasionnés par l'absence d'une séance laborieuse. Beaucoup de membres d'ailleurs avaient regagné leurs foyers, ne se doutant nullement du développement que la crise prendrait dans l'enceinte parlementaire.

Les neuf conseillers d'état étaient présents à la séance, ouverte à huit heures du matin. Aucune déclaration écrite n'a été présentée de leur part. Mais bientôt M. l'avoyer Neuhaus a pris la parole en son nom et au nom de ses huit collègues, et dans un long discours il a expliqué les motifs de leur conduite. Il s'est attaché principalement à faire ressortir le caractère passionné de la motion des soixante-un membres du grand-conseil, et a montré que ce n'était que par une interprétation juridique de quelques passages de la déclaration du 27 janvier, qu'on était parvenu à rendre suspectes des intentions qui ne l'étaient pas. Il s'est plaint amèrement de l'exclusion prononcée la veille par la majorité ; exclusion qui avait privé les membres attaqués de la faculté de se défendre contre ceux que l'orateur a appelés ses accusateurs. Le court délai accordé aux neuf membres pour présenter leur déclaration a aussi été l'objet des plaintes de M. Neuhaus.

Le discours de l'honorable avoyer a été moitié une défense, moitié une attaque contre les signataires de la motion. Plein de noblesse et de dignité dans certains endroits, il a été empreint dans d'autres d'une âpreté qui rend toute transaction bien difficile. Il a conclu en disant : « Depuis nombre d'années, nous sommes membres du grand-conseil ; nous sommes connus du pays ; nous demandons à être jugés par nos actes. C'est au grand-conseil à voir si, quoique nous ayons émis l'opinion que la marche suivie pour la révision de la constitution a été légale, nous avons par là démerité de la patrie. »

Après le discours de M. Neuhaus, les neuf conseillers d'état se sont aussitôt éloignés. Dans la discussion qui s'est élevée, parmi les orateurs qui ont cherché à réfuter le vice-président du conseil d'état, on a surtout remarqué M. Kohler et le chef des corps francs, M. Ochsenbein.

M. Kohler s'est plaint de la violence des récriminations de M. Neuhaus, et a cherché à faire sentir que sa déclaration n'en était pas une. M. Ochsenbein s'est attaché à faire voir que M. Neuhaus avait mauvaise grâce à se plaindre de la marche suivie dans cette affaire, après en avoir suivi une plus insoumise encore, lors de la brusque destitution de M. Stockmar, en 1839.

Après un débat de quatre heures, voici quels ont été les principaux résultats du vote :

- 1^o Prendre une décision dans la séance de ce jour. 81 voix contre 13
- 2^o Se déclarer non satisfait des explications fournies. 67 — 30
- 3^o Convoquer extraordinairement le grand-conseil pour le 4 mars prochain. 82 — 14
- 4^o Nommer une commission pour préparer des propositions de révision de la constitution. 82 — 14

Deux membres de cette commission, M. Lehmann et Steiner, ayant donné leur démission, ont été remplacés par M. Kohler, radical, et Tillier, conseiller d'état, conservateur. La commission se compose ainsi de quatre radicaux et d'un seul conservateur, mais lui-même assez mal disposé pour les neuf conseillers d'état.

Loi d'avoir terminé le conflit, la décision d'aujourd'hui n'a donc fait que l'envenimer. Tout le parti libéral regrette que M. Neuhaus ait pas compris qu'en soutenant, en quelque sorte, par esprit de corps, des collègues impopulaires, il compromettait lui-même la position politique, unique dans les cantons.

— Madame, dit Valentine, il n'a pas déjeuné, mais il a fort couru ce matin pour faire une commission dont l'avait chargé bon papa. Au retour seulement il a pris un verre de limonade.

— Ah ! fit madame de Villefort, pourquoi pas du vin ? C'est très-mauvais, la limonade.

— La limonade était là sous sa main, dans la carafe de bon papa ; le pauvre Barrois avait soif, il a bu ce qu'il a trouvé.

Madame de Villefort tressaillit, Noirtier l'enveloppa de son regard profond.

— Il a le cou si court ! dit-elle.

— Madame, dit Villefort, je vous demande où est M. d'Avrigny ; au nom du ciel, répondez !

— Il est dans la chambre d'Edouard qui est un peu souffrant, dit madame de Villefort qui ne pouvait éluder plus longtemps.

Villefort s'élança dans l'escalier pour aller le chercher lui-même.

— Tenez, dit la jeune femme en donnant son flacon à Valentine, on va le saigner sans doute. Je remonte chez moi, car je ne puis supporter la vue du sang.

Et elle suivit son mari.

Morrel sortit de l'angle sombre où il s'était retiré, et où personne ne l'avait vu, tant la préoccupation était grande.

— Partez vite, Maximilien ! lui dit Valentine, et attendez que je vous rappelle. Allez !

Morrel consulta Noirtier par un geste. Noirtier, qui avait conservé tout son sang-froid, lui fit signe que oui.

Il serra la main de Valentine contre son cœur et sortit par le corridor dérobé.

En même temps Villefort et le docteur rentraient par la porte opposée.

Barrois commençait à revenir à lui ; la crise était passée, et parlé revenait gémissant, et il se soulevait sur un genou !

D'Avrigny et Villefort portèrent Barrois sur une chaise longue.

— Qu'ordonnez-vous, docteur ? demanda Villefort.

— Qu'on m'apporte de l'éther. Vous en avez dans la maison ?

— Oui.

— Qu'on coure me chercher de l'huile de térébenthine et de l'anjoulique.

— Allez, dit Villefort.

— Et maintenant que tout le monde se retire.

— Moi aussi ? demanda timidement Valentine.

— Oui, mademoiselle, vous surtout ! dit rudement le docteur.

Valentine regarda M. d'Avrigny avec étonnement, embrassa M. Noirtier au front et sortit.

Derrière elle le docteur ferma la porte d'un air sombre.

— Tenez ! tenez ! docteur, le voilà qui revient ; ce n'était qu'une attaque sans importance.

M. d'Avrigny sourit d'un air sombre.

— Comment vous sentez-vous, Barrois ? demanda le docteur.

— Un peu mieux, monsieur.

— Pouvez-vous boire ce verre d'eau édulcorée ?

temporaires de la Suisse, qu'il avait conquise par son énergie à lutter contre les empiétements ultramontains.

Pendant ce temps, M. Druey continue à Lausanne l'œuvre qu'on vient de commencer à Berne. Mais son triomphe a été tout récemment troublé par un singulier mécompte. Il paraît que, las de lutter contre l'opinion publique, il a voulu opposer à la réprobation qui l'entoure, une espèce de satisfaction délivrée par les gouvernements étrangers. Les démarches qu'il a tentées lui ont valu une note de lord Aberdeen, dont il a eu la discrétion de ne pas se vanter, mais que nous trouvons dans la *Gazette d'Etat de Lucerne* et dont nous reproduisons les principaux passages :

« Le gouvernement de S. M. B. ne peut comprendre, dit lord Aberdeen, en vertu de quelle loi ou de quelle nécessité M. Druey a cru pouvoir s'écarter des principes élémentaires et fondamentaux de la liberté civile et religieuse professés par toutes les nations chrétiennes et civilisées, et dont le maintien avait toujours été la principale gloire du gouvernement vaudois. »

« Le gouvernement de S. M. B. devait penser, au contraire, que les cantons soi-disant libéraux se montreraient jaloux du privilège de protéger la liberté civile et religieuse, et donneraient l'exemple du consciencieux respect des droits et franchises qui reviennent à tous les confédérés. »

« Le gouvernement de S. M. B. entend respecter l'indépendance des cantons helvétiques comme celle de tous autres états souverains ; il n'aurait donc pas officiellement manifesté son opinion dans la présente circonstance si le gouvernement de Vaud n'en avait appelé à lui. Puisqu'il a été mis en demeure de s'expliquer, le gouvernement de S. M. B. ne croit pas pouvoir donner une meilleure preuve de l'intérêt qu'il porte à la confédération, dont le canton de Vaud est un membre si considérable, qu'en étant franchement, ouvertement, mais avec la plus grande défiance, que le mot de défiance est le gouvernement de Lausanne, dans les affaires religieuses, doit nécessairement préparer de nouveaux troubles au canton et à toute la confédération. En effet, cette marche ne peut qu'entraver la solution des différends qui existent encore et que le gouvernement de S. M. B. a déjà eu l'occasion de déplorer, parce que ces différends, s'ils se prolongeaient, pourraient amener la violation du pacte fédéral et par suite compromettre l'indépendance du peuple helvétique. »

Voilà, dans toute sa franchise, la réponse que s'est attirée M. Druey. Peu content, comme on doit le penser, il prit le parti de s'adresser verbalement au chargé d'affaires de Prusse en Suisse, M. le comte de Villich-Lottum ; il eut avec lui une longue conversation dont il a fait publier le compte-rendu par ses journaux, en prenant le parti commode de supprimer les réponses du diplomate ; seulement, à deux endroits différents, il a fait remarquer avec affectation que le ministre de Prusse ne l'avait pas contredit.

M. le comte de Villich-Lottum a mieux fait que de contredire M. Druey : immédiatement après l'entretien, il a fait remettre, au nom de son souverain, une somme de 12,000 francs aux pasteurs que les violences de M. Druey ont forcés de résigner leurs fonctions.

On pense, du reste, que la Prusse fera, sous peu, remettre une note rédigée dans le sens de celle de l'Angleterre.

En somme, on voit que M. Druey est loin d'avoir à se féliciter du résultat de ses démarches.

Nouvelles d'Allemagne.

La *Gazette universelle allemande* contient un récit assez étendu sur la conspiration tant dans le royaume de Pologne que dans le grand-duché de Posen. On avait déjà organisé quatre régiments et fait choix des officiers. M. de Morozjowski, qui commandait les troupes en qualité de feldmaréchal, a été arrêté par les autorités prussiennes. On a procédé aux arrestations dont nous avons déjà fait mention. Parmi les personnes arrêtées se trouvent M. de Morozjowski, le comte de Mieliski et de Malazowski. Le médecin Marzinkowski, qui compte beaucoup d'amis dans toute la province, a été arrêté en pleine rue. Les arrestations se sont augmentées d'une heure en heure. Le dessein des conspirateurs était de s'emparer par un coup de main de la citadelle et de la forteresse de Posen, et puis parvenir à atteindre plus facilement le but d'une révolution générale ; on s'est proposé de dépouiller les riches Allemands et juifs et, en cas de résistance de la part de ces derniers, de les

— Je vais essayer ; mais ne me touchez pas.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il me semble que si vous me touchiez, ne fût-ce que du bout du doigt, l'accès me reprendrait.

— Buvez !

Barrois prit le verre, l'apprit de ses lèvres violettes et le vida à moitié à peu près.

— Où souffrez-vous ? demanda le docteur.

— Partout ; j'éprouve comme d'effroyables crampes.

— Avez-vous des éblouissements ?

— Oui.

— Des tintements d'oreille ?

— Affreux !

— Quand cela vous a-t-il pris ?

— Tout-à-l'heure.

— Rapidement ?

— Comme la foudre !

— Rien hier ? rien avant-hier ?

— Rien.

— Pas de somnolences ? pas de pesanteur ?

— Non.

— Qu'avez-vous mangé aujourd'hui ?

— Je n'ai rien mangé, j'ai bu seulement un verre de la limonade de monsieur, voilà tout.

Et Barrois fit de la tête un signe pour désigner Noirtier qui, immobile dans son fauteuil, contemplait cette terrible scène sans en paraître un mouvement, sans laisser échapper une parole.

— Où est cette limonade, demanda vivement le docteur.

— Dans la carafe, en bas.

— Ou cela, en bas ?

— Dans la cuisine.

— Voulez-vous que j'aille la chercher, docteur ? demanda Villefort.

— Non, restez ici, et tâchez de faire boire au malade le reste de ce verre d'eau.

— Mais cette limonade ?

— J'y vais moi-même.

D'Avrigny fit un bond, ouvrit la porte, s'élança dans l'escalier de service, et faillit renverser madame de Villefort, qui, elle aussi, descendait à la cuisine.

Elle poussa un cri.

D'Avrigny n'y fit pas même attention ; emporté par la puissance d'une seule idée, il sauta les trois ou quatre dernières marches, se précipita dans la cuisine, et aperçut le carafon aux trois quarts vide sur son plateau.

Il fondit dessus comme un bûche sur sa proie.

Haletant, il remonta au rez-de-chaussée et rentra dans la chambre.

Madame de Villefort remontait lentement l'escalier qui conduisait chez elle.

— Est-ce bien cette carafe qui était ici ? demanda d'Avrigny.

assassin. On ajouta que le jeune comte Raczyński, fils du comte Edouard de Raczyński, a été arrêté également. Le comte Severin Mielszynski étant malade est fait prisonnier dans son château de Miloslaw, où il se trouve sous la surveillance de la police. Chez le frère du comte Severin Mielszynski, le comte Mathieu Mielszynski, on a fait des visites domiciliaires qui n'ont donné lieu à aucune arrestation.

On lit dans la *Gazette générale de Prusse*, du 22 février : Les nouvelles de Posen continuent d'être satisfaisantes. Les arrestations ordonnées le 14 s'exécutent sans la moindre résistance et l'agitation provoquée par cette mesure diminue chaque jour. Seulement dans quelques districts dénués de troupes la population allemande était encore dans une certaine inquiétude qui se dissipera lorsque les troupes appelées des autres provinces y seront arrivées. Deux escadrons de hussards et deux bataillons d'infanterie ont encore reçu l'ordre de se rendre dans la province de Posen.

Nous lisons, d'autre part, dans la *Gazette de Cologne*, sous la rubrique de Posen le 18 : Depuis le 14, près de 70 prisonniers, appartenant tous à la noblesse territoriale, sont arrivés ici. Ce qui est d'une haute importance, c'est l'arrestation d'un émissaire belge dans les environs de Gnesen. Il est arrivé ici enchaîné. Plusieurs nobles, tels que les comtes Louski, Bechowski, etc. ont pu se soustraire à l'ordre d'arrestation porté contre eux. On assure que par ces arrestations ordonnées et exécutées en grande partie le 14, le gouvernement a prévenu une révolte générale qui devait éclater le 17. Du reste il n'est pas encore sans crainte, afin que le mouvement ne se propage pas, qu'il continue de prendre les troupes ont reçu l'ordre de se tenir sur la place du marché au premier coup de tambour et toute la partie de la garnison qui est logée en ville chez les bourgeois doit se rendre à la nuit tombante, avec armes et bagages dans la citadelle. Les arrestations qui viennent d'être opérées ne peuvent manquer d'augmenter la fermentation et l'exaspération parmi la population polonaise; aussi le gouvernement prend ses mesures et chaque jour de nouvelles troupes entrent dans le grand-duché.

L'ordre impérial autrichien relatif aux catholiques dissidents a été rendu en effet, mais il ne sera pas publié; les autorités seules en ont reçu communication. Les principales dispositions sont celles-ci : Les propagations de la nouvelle doctrine tombent sous l'application des dispositions très-sévères du code pénal contre tout prosélytisme; les étrangers, qui dans leurs pérégrinations sont désignés comme appartenant à la nouvelle secte, ne sont pas admis dans les états autrichiens; enfin, les sujets autrichiens qui s'occupent de la chose ou de retourner dans le grand-duché de Posen ou d'embrasser le protestantisme, en l'absence de la loi, sont punis sur ce point, ou enfin d'expulser.

Nouvelles et faits divers.

On écrit de Harlem, 23 février : La chasse organisée contre l'animal carnassier qui, dans les environs de Castricum, Heilo, Egmond, etc., a déjà dévoré plus de 200 moutons, a eu lieu aujourd'hui. Environ 70 chasseurs, assistés d'un nombre encore plus grand de traqueurs, sous la direction de M. M. Verster, Boroel et Sandenbergh Methiessen, employés supérieurs de l'administration forestière, ont donné la chasse à l'animal sans parvenir à l'atteindre; seulement on croit être sur ses traces.

On écrit d'Athènes, 8 février : La discussion de l'adresse à la chambre des députés, marche avec une lenteur extraordinaire, et n'a offert jusqu'à ce jour aucun incident remarquable. La proposition s'est livrée aux plus vives attaques, contre le gouvernement et contre les puissances

étrangères. L'Angleterre seule a été épargnée par ses orateurs. Les journaux du parti anglais prétendent depuis quelques jours que l'ambassadeur autrichien a été rappelé sur la demande de la Russie, et ils ont voulu exploiter cette nouvelle contre le ministère, mais elle est dénuée de fondement.

— On écrit de Naples, 7 février : Une résolution royale du 4 de ce mois permet l'importation des épingles, qui avait été prohibée jusqu'ici; cet article pourra être importé désormais dans le royaume moyennant un droit de 30 ducats de Naples par quintal. Comme dans la plupart des fabriques d'épingles du royaume on ne perfectionne que des espèces fines et par conséquent d'un prix plus élevé, il est à supposer que les fabriques allemandes, si elles peuvent non seulement supporter la concurrence avec les fabriques françaises, mais encore baisser leurs prix, trouveront à l'avenir de grands débouchés dans notre pays.

— Depuis quatre à cinq jours il s'échappe du Vésuve des flots de lave qui vont toujours en grossissant; l'on s'attend à une grande éruption. J'ai quitté le cratère du volcan il n'y a que quelques heures, et j'ai vu un torrent de lave d'une largeur d'environ 50 pas descendre presque jusqu'au milieu de la montagne, ce qui fait une hauteur de 1200 à 1500 pieds. C'est un spectacle des plus grandioses. Le beau temps continue; nous avons une température comme celle qu'on a en Allemagne au mois de mai.

— Les comptes relatifs au commerce et à la navigation, aux droits de douanes, et au tonnage des navires qui avaient été présentés au parlement par ordre de S. M., sont sortis hier des bureaux de l'imprimerie des documents parlementaires. Les comptes pour l'importation et l'exportation vont du 5 janvier 1844 au 5 janvier 1846. Le total des droits perçus à l'importation s'est élevé, du 5 janvier 1844 au 5 janvier 1845, à 24,018,828 liv. st., et à 21,842,917 seulement de 1845 à 1846. Les documents dont nous parlons indiquent ensuite les exportations de marchandises étrangères et coloniales qu'a faites le Royaume-Uni, et, après elles, viennent les exportations des produits du sol et des manufactures du pays même. Il paraît que, pour ces dernières, la valeur déclarée a été de 50,642,306 liv. st. en 1844, et de 51,471,050 en 1845. La recette nette des droits de douane a été de 23,969,451 liv. st. en 1844, et de 21,560,355 en 1845. Les comptes qui concernent le nombre et le tonnage des vaisseaux établis que le nombre de navires entrés a été de 21,926 dans l'année 1844-45. Sur ce nombre, il y en avait 14,681 à la Grande-Bretagne, jaugeant ensemble 3,087,437 tonneaux; qui appartenaient à la Grande-Bretagne et à ses colonies. En 1845-46, il y a eu 23,859 navires, jaugeant 5,023,588 tonneaux. Il est sorti des ports du Royaume-Uni 21,042 navires, jaugeant 3,680,066 tonneaux en 1845, et en 1845 il est parti 23,771, jaugeant 4,306,191 tonneaux.

— D'après un document parlementaire qui vient d'être publié par ordre de la chambre des communes, et qui a été rédigé sur les rapports faits par les commissaires pour la loi sur les pauvres, il paraît que la somme totale levée pour la taxe des pauvres, en Angleterre et dans le pays de Galles, en 1845 a été de 4,474,275 liv. sterl. Si on compare cette somme à celle qui était levée sous le régime de l'ancienne loi sur les pauvres, on verra que cette taxe a considérablement diminué; mais ce document est instructif sous un autre point de vue encore. La publication dont il s'agit a été demandée par M. Woodhouse, dans le but de montrer les charges particulières qui pèsent sur la terre. Or, avant ce document, les intérêts agricoles ne sont nullement tenus à se plaindre.

En 1841, le total des taxes payées par la terre ne s'élevait qu'à 2,119,180 liv. sterl., tandis que les maisons et les autres propriétés payaient 2,355,095 liv. sterl. On voit que les terres ont renoncé à leur privilège de payer moins que les autres propriétés, et servant une autre partie de rapport, les terres payent par la terre vent, depuis 1826, toujours en décroissant, tandis que les

autres espèces de propriétés paient chaque année davantage. L'accroissement de produit que rendent au trésor les propriétés autres que la terre, devient plus rapide encore à chaque nouvelle ligne de chemin de fer; il est possible qu'à l'heure qu'il est, ces propriétés paient autant que la terre. Comment donc l'intérêt agricole pourrait-il prétendre que la taxe des pauvres est une charge extraordinaire qui pèse exclusivement sur la terre.

— La *Gazette piémontaise* annonce une découverte dont nous lui laissons la responsabilité :

« La douceur de la température actuelle, dit ce journal, est attribuée à une grande cavité ou à un cratère observé par le professeur Gruithuisen, de Monaco, dans la partie levant du soleil et correspondant à une tache qui incline un peu vers le septentrion. Cette grande cavité s'est montrée le 17 janvier, a augmenté et changé de place le 23, en se portant vers le milieu de l'astre. Son plus grand diamètre a été mesuré à 13 secondes, équivalant à 2,104 lieues géographiques; d'où il résulte que la superficie solaire avait une aire de 22,626,000 lieues carrées dans la plus complète obscurité, tandis que la partie contraire resplendissait d'une vive lumière. Vers midi du même jour 23, la chaleur, à Monaco, était de 11 degrés Réaumur. »

— Depuis longtemps l'un des courriers chargés du transport des dépêches de Liège à Aix-la-Chapelle et vice-versa, faisait la fraude; il employait pour cela un moyen ingénieux. Les dépêches de la poste sont placées dans des sacs de cuir fermés à clef; mais lorsque ces sacs ne suffisent pas, le bureau d'Aix expédie des sacs supplémentaires en toile qu'il garnit d'un cachet en cire aux armes de Prusse. Le courrier ayant remarqué ce fait, a ramassé dans le bureau de poste de vieux cachets arrachés des sacs et les a conservés.

Muni de ces cachets tenant encore à des bouts de ficelle, il s'est procuré des sacs en toile semblables aux sacs supplémentaires de la poste, les a remplis d'objets de contrebande, les a refermés au moyen de cachets conservés et a passé ainsi la frontière sans difficulté. Il paraît que ce manège aura été découvert aux employés de la douane, car, au jour indiqué, M. l'inspecteur Mercier, accompagné d'un autre fonctionnaire, a fait arrêter la malle-poste à Henri-Chapelle, a demandé à y prendre place comme voyageur et s'est fait descendre à Liège, au bureau des postes.

Là, M. Mercier s'est fait reconnaître et a demandé à M. le percepteur de lui indiquer le nombre des sacs qu'il devait recevoir d'Aix. Vérification faite, on en a trouvé deux en trop, scellés tous deux aux armes prussiennes et l'un adressé à M. l'ambassadeur de Prusse à Bruxelles. Celui qui ne portait pas d'adresse a été ouvert et on l'a trouvé rempli de bas de coton et de dentelles de Saxe; l'autre a été immédiatement envoyé à Bruxelles pour que l'on y vérifiât s'il était en effet destiné à l'ambassade.

Dans l'intervalle une dépêche ayant été adressée au directeur des postes d'Aix, celui-ci avait averti la police qui a fait une descente dans la demeure du courrier, a ouvert son coffre, où on a découvert un dépôt de marchandises à frauder. Cette circonstance, jointe aux aveux du comptable, a fait connaître le moyen employé par lui pour se procurer les cachets. La malle-poste n'a pas été saisie, ainsi qu'on l'a indiqué, mais le courrier a été suspendu en attendant que les tribunaux soient appelés à prononcer sur son sort.

— Une jeune fille a été présentée à l'Académie des sciences de Paris comme docteur de facultés extraordinaires relatives à l'électricité. Elle a déjà été soumise à un examen sérieux. Le *Journal des Débats* dit aujourd'hui : La commission nommée pour procéder aux épreuves nécessaires, se compose de MM. Arago, Becquerel, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, Babinet, Rayer et Pariset. Elle avait à constater des phénomènes de plusieurs espèces. Cette jeune fille, âgée de treize ans, nommée Angélique Cottin, produit, dit-on, en s'asseyant sur une chaise, une agitation d'une extrême violence; elle renverse les meubles quand

— Oui, monsieur le docteur.
— Cette limonade est la même que vous avez bue ?
— Je le crois.
— Quel goût lui avez-vous trouvé ?
— Un goût amer.
Le docteur versa quelques gouttes de limonade dans le creux de sa main, les aspira avec ses lèvres, et après s'en être rincé la bouche comme on fait avec le vin que l'on veut goûter, il cracha la liqueur dans la cheminée.
— C'est bien la même, dit-il. Et vous en avez bu aussi, vous, monsieur Noirtier ?
— Oui, fit le valet.
— Et vous lui avez trouvé ce même goût amer ?
— Oui.
— Ah ! monsieur le docteur, cria Barrois, voilà que cela me reprend ! Mon Dieu ! Seigneur, ayez pitié de moi !
Le docteur courut au malade.
— Cet émétiqne, Villefort, voyez s'il vient.
Villefort s'élança en criant :
— L'émétiqne ! l'émétiqne ! l'a-t-on apporté ?
Barrois répondit. La terreur la plus profonde régnait dans la maison.
— Si j'avais un moyen de lui insuffler de l'air dans les poumons, dit d'Avrigny en regardant autour de lui, peut-être y aurait-il moyen de prévenir l'asphyxie. Mais non ! rien !
— Oh ! monsieur, cria Barrois, me laissez-vous mourir ainsi sans secours ? Oh ! je me meurs ! mon Dieu ! je me meurs !
— Un peu de patience, demanda le docteur.
Il enleva une plume sur la table.
— Prenez la plume dans la bouche du malade, qui faisait, au milieu de ses convulsions, d'inutiles efforts pour vomir; mais les mâchoires étaient tellement serrées que la plume ne put passer.
Barrois était atteint d'une attaque nerveuse encore plus intense que la première. Il avait les yeux fixés sur la chaise longue à terre et se roidissait sur le parquet.
Le docteur le laissa en proie à cet accès, auquel il ne pouvait apporter aucun soulagement, et alla à Noirtier :
— Comment vous trouvez-vous ? lui dit-il précipitamment et à voix basse ; bien ?
— Oui.
— Léger d'estomac ou lourd ? léger ?
— Oui.
— Comme lors que vous avez pris la pilule que je vous fais donner chaque dimanche ?
— Oui.
— Est-ce Barrois qui a fait votre limonade ?
— Oui.
— Est-ce vous qui l'avez engagé à en boire ?
— Non.
— Est-ce M. de Villefort ?

— Non.
— Madame ?
— Non.
— C'est donc Valentine alors ?
— Oui.
Un soupir de Barrois, un ballement qui faisait craquer les os de sa mâchoire appelèrent l'attention de d'Avrigny; il quitta M. Noirtier et courut près du malade.
— Barrois, dit le docteur, pouvez-vous parler ?
Barrois balbutia quelques paroles inintelligibles.
— Essayez un effort, mon ami.
— Barrois rouvrit des yeux sanglants.
— Qui a fait la limonade ?
— Moi.
— L'avez-vous apportée à votre maître aussitôt après l'avoir faite ?
— Non.
— Vous l'avez laissée quelque part alors ?
— A l'office; on m'appela.
— Qui l'a apportée ici ?
— Mademoiselle Valentine.
D'Avrigny se frappa le front.
— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! murmura-t-il.
— Docteur ! docteur ! cria Barrois, qui sentait un troisième accès arriver.
— Mais n'apportez-t-on pas cet émétiqne ? s'écria le docteur.
— Voici un verre tout préparé, dit Villefort en rentrant.
— Par qui ?
— Par le garçon pharmacien qui est venu avec moi.
— Buvez.
— Impossible, docteur, il est trop tard; j'ai la gorge qui se serre, j'étouffe ! Oh ! mon cœur ! oh ! ma tête... Oh ! quel enfer... Est-ce que je vais souffrir longtemps comme cela ?
— Non, non, mon ami, dit le docteur, bientôt vous ne souffrirez plus.
— Ah ! je vous comprends, s'écria le malheureux; mon Dieu ! prenez pitié de moi !
Et jetant un cri, il tomba renversé en arrière, comme s'il eût été fondroyé.
D'Avrigny posa une main sur son cœur, approcha une glace de ses lèvres.
— Eh bien ? demanda Villefort.
— Allez dire à la cuisinière que l'on m'apporte bien vite du sirop de violettes.
Villefort descendit à l'instant même.
— Ne vous effrayez pas, M. Noirtier, dit d'Avrigny, j'emporte le malade dans une autre chambre pour le saigner; en vérité, ces sortes d'attaques sont un affreux spectacle à voir.
Et prenant Barrois par-dessous les bras, il le traîna dans une chambre voisine; mais presque aussitôt il entra chez Noirtier pour prendre le reste de la limonade.
Noirtier ferma l'œil droit.

— Valentine, n'est-ce pas ?
— Valentine ? Je vais dire qu'on vous l'envoie.
Villefort remontait; d'Avrigny le rencontra dans le corridor.
— Eh bien ? demanda-t-il.
— Venez, dit d'Avrigny.
— Et il l'emmena dans la chambre.
— Toujours évanoui ? demanda le procureur du roi.
— Il est mort.
Villefort recula de trois pas, joignit les mains au-dessus de sa tête, et avec une commiseration non équivoque :
— Mort si promptement ! dit-il en regardant le cadavre.
— Oui, bien promptement, n'est-ce pas ? dit d'Avrigny; mais cela ne doit pas vous étonner : M. et madame de Saint-Méran sont morts tout aussi promptement. Oh ! l'on meurt vite dans votre maison, M. de Villefort.
— Quoi ! s'écria le magistrat avec un accent d'horreur et de consternation, vous en revenez à cette terrible idée ?
— Toujours, monsieur, toujours, dit d'Avrigny avec solennité, car elle ne m'a pas quitté un instant, et je suis sûr que vous ne serez pas convaincu que je ne me trompe pas cette fois, écoutez-moi, monsieur de Villefort.
Villefort tremblait convulsivement.
— Il y a un poison qui tue sans presque laisser de trace. Ce poison, je le connais bien, je l'ai étudié dans tous les accidents qu'il amène, dans tous les phénomènes qu'il produit. Ce poison, je l'ai reconnu tout à l'heure chez le pauvre Barrois, comme je l'avais reconnu chez madame de Saint-Méran. Ce poison, il y a une manière de reconnaître sa présence : il rétablit la couleur bleue du papier de tournesol rougi par un acide, et il teint en vert le sirop de violettes. Nous n'avons pas de papier de tournesol; mais, tenez, voilà qu'on m'apporte le sirop de violettes que j'ai demandé.
En effet, on entendait des pas dans le corridor; le docteur entra, battit la porte, prit des mains de la femme de chambre un vase au fond duquel il y avait deux ou trois cuillerées de sirop, et referma la porte.
— Regardez, dit-il au procureur du roi, et le cœur battait si fort qu'on eût pu l'entendre, voici dans cette tasse du sirop de violettes, et dans cette tasse le reste de la limonade dont M. Noirtier et Barrois ont bu une partie. Si la limonade est pure et inoffensive, le sirop va garder sa couleur; si la limonade est empoisonnée, le sirop va devenir vert. Regardez !
Le docteur versa lentement quelques gouttes de limonade de la carafe dans la tasse, et l'on vit à l'instant même un nuage se former au fond de la tasse, ce nuage prit d'abord une nuance bleue; puis du saphir il passa à l'opale, et de l'opale à l'émeraude.
Arrivé à cette dernière couleur, il s'y fixa pour ainsi dire; l'expérience ne laissait aucun doute.
— Le malheureux Barrois a été empoisonné avec de la fausse augusture ou de la noix de Saint-Ignace, dit d'Avrigny; maintenant j'en répondrais devant les hommes et devant Dieu.
Villefort ne dit rien, lui, mais il leva les bras au ciel, ouvrit des yeux hagards, et tomba fondroyé sur un fauteuil.

elle les touche par l'intermédiaire de ses vêtements ou seulement d'un fil de soie ; elle reconnaît au toucher les pôles d'un aimant, parce que le pôle nord lui cause une sensation de chaleur. L'énoncé de ces faits remarquables a trouvé tout à la fois des personnes pour les mettre en doute, pour les croire avec avidité ou pour les rejeter complètement. Toutes apprendront avec intérêt la manière dont les choses se sont passées devant la commission, et trouveront dans les nouvelles que M. Arago a données aujourd'hui à l'Académie, de quoi fixer leur croyance.

La commission s'est réunie déjà deux fois, au Jardin-du-Roi et à l'Observatoire. L'expérience de la chaise, qui n'est pas très concluante, a réussi quelquefois ; mais celle qui consistait à agiter les meubles au simple contact d'un fil ou d'un vêtement ne s'est jamais réalisée, de telle sorte que la jeune fille a dû déclarer que son état électrique, d'ailleurs assez peu stable, s'était entièrement dissipé. On connaît la signification de cette chance obstinée qui fait échouer une épreuve décisive juste au bon moment, et il n'en faut pas davantage pour porter un jugement certain. Mais heureusement Mlle Cottin a conservé son aptitude à reconnaître par le tact les pôles des aimants. Or, voici les résultats auxquels l'un des membres de la commission, M. Rayer, est arrivé en abordant ce dernier genre d'expérimentation.

Quand on fait agir sur la jeune fille l'extrémité d'un aimant, en prenant soin de la cacher dans une boîte, elle accuse indistinctement ou du froid ou du chaud, quel que soit le pôle qu'on dirige sur elle, et ce qui est plus décisif encore, elle accuse une vive impression alors même que la boîte est absolument vide et qu'on en a soustrait l'aimant à son insu.

Du reste, la commission en use envers Mlle Cottin avec beaucoup de patience ; comme elle affirme que ses facultés vont reparaître dans toute leur intensité, on se tient prêt, non dans l'espérance de rien voir apparaître, mais pour bien forcer les plus incrédules, en multipliant les épreuves sans arriver au succès, à reconnaître combien ils ont été trompés.

Le général Tom Pouce a failli être écrasé il y a quelques jours, à Airdrie (Ecosse). Le plancher de la salle de l'Hôtel-de-Ville, dans laquelle le célèbre nain américain venait de donner sa représentation, s'est écroulé sous le poids des 300 spectateurs qui étaient accourus. Toute cette foule est tombée dans une boutique de serrurier qui se trouvait au-dessous. Par un hasard presque miraculeux, personne n'a été tué, un homme seulement a eu la jambe fracturée. Le général avait fort heureusement quitté la salle quelques instants avant l'accident. La table sur laquelle il avait fait des exercices a été mise en pièces.

On écrit de Peteghem (az-Deynze, 20 février, au *Nouvel-iste des Flandres* :

Nous lisons dans divers journaux que des autorités municipales obligent des curés et des vicaires de faire partie des patrouilles de nuit. Eh bien ! pendant un voyage que je viens de faire dans l'arrondissement d'Audenaerde j'ai pu me convaincre qu'il existe des bourgmestres-campagnards qui s'oublient à ce point.

Dans une commune où je dinais avec MM. le curé et le vicaire un homme en blouse se présenta pour demander à parler à M. le curé et lui dit tout bonnement : *Ik kom u zeggen van wege van den burgemeester dat en 'n avond van acht uren na onder le vengelen, by den kaporaal van de patrouille van nacht, dat gij niet zoudt annoveren de part du bourgmestre que vous devez.* Vous trouvez ce soir à huit heures chez le caporal de la garde pour faire patrouille. Le curé, pour toute réponse, envoya prononcer ce singulier message. Alors, je demandai au vicaire, et il faisait aussi partie de la patrouille de nuit et il me montra une quittance dont voici copie littérale :

Den ondergeteekenden burgemeester van M..., bekend ontangen te hebben van mynheer J. W..., onderpastoor te M..., de somme van eenen franc voor eenen man te stellen voor de wach met den kaporaal L. J...
Den 6 february 1846. B. N.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE.

Par le général Montholon,
Compagnon d'armes et exécuteur testamentaire de l'Empereur.

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

CHAPITRE XI.

Détails sur la vie intime de l'empereur.

C'était le 3 septembre : l'empereur en fit la remarque en lisant la date de la dépêche que je lui communiquais ; il nous dit : — C'est aujourd'hui l'anniversaire d'un hideux souvenir, les massacres de septembre, la Saint-Barthélemy de la révolution française, tache sanglante qui fut l'acte de la commune de Paris, triste rivale de la législation, et qui poisa sa force dans les passions de la lie du peuple.

« J'ai souvent demandé à Bonaparte, qui en était le procureur-syndic, l'explication de ce massacre sans cause apparente, il m'a toujours répondu : c'est un acte de fanatisme ; la commune n'en a ni provoqué, ni protégé, elle l'a laissé faire, parce qu'elle eût compromis sa position en l'empêchant. Les septembriseurs ne différaient pas, ils n'en voulaient qu'aux personnes ; on les vit pendre l'un d'eux pour avoir pris la montre d'une de leurs victimes. Ils dansaient comme des cannibales en mangeant le cœur de la princesse Lamballe autour de son cadavre encore palpitant. Il faut donc bien reconnaître ce point de bouleversement politique sans accès de vengeance populaire, quand pour une cause quelconque les masses populaires entrent en action.

« L'armée prussienne était arrivée à 40 lieues de Paris, le fameux manifeste du duc de Brunswick couvrait les murs de Paris. Le peuple se persuada que la première garantie du salut de la révolution était la mort des partisans de la vieille royauté ; il courut aux prisons et s'enivra de sang au cri de : Vive la révolution ! Son énergie fut électrisée par l'effroi qu'elle inspira aux uns, par l'exemple qu'elle donna aux autres : 100,000 volontaires coururent à l'armée. La révolution fut sauvée.

« Je pouvais sauver ma couronne en lâchant la bride aux rancunes du peuple contre les hommes de la restauration ; je ne l'ai pas voulu. Vous vous le rappelez, Montholon, lorsque, à la tête de vos régiments de fédérés, vous vouliez faire justice

de la trahison de Fouché et proclamer une dictature, je vous ai refusé, parce que tout mon être se révolta à la pensée d'être le roi d'une nouvelle Jacquerie.

« Règle générale : pas de révolution sociale sans terreur. Toute révolution est, dans le principe, une révolte que le temps et le succès ennoblissent et légitiment, mais dont la terreur a été une des phases inévitables. Comment comprendre, en effet, qu'on puisse dire à ceux qui possèdent fortune et charges publiques : Allez-vous-en, cédez votre fortune et vos emplois, sans les intimider et leur rendre la défense impossible ? Le règne de la terreur a commencé de fait dans la nuit du 4 août, lorsque l'on a aboli les privilèges, la noblesse, les dîmes, les restes de la féodalité, la fortune du clergé, et qu'on a jeté au peuple tous ces débris de la vieille monarchie. Alors seulement, le peuple a compris la révolution, parce qu'il a acquis et qu'il a voulu conserver au prix du sang. Jusque-là, une partie notable de la population des campagnes croyait que sans le roi et les dîmes du clergé, la récolte ne pouvait être bonne.

« Une révolution est toujours, quoi qu'on en dise, un des plus grands malheurs dont la colère divine puisse affliger une nation.

« Le vrai bonheur social réside dans l'ordre régulier possible, dans l'harmonie des jouissances relatives de chacun. Je donnais chaque année des millions aux indigents. Je faisais d'immenses sacrifices pour aider et secourir l'industrie. Eh bien, la France a plus de pauvres aujourd'hui qu'elle n'en avait en 1787. C'est que les révolutions détruisent tout instantanément, et ne reconstruisent qu'à l'aide du temps. La révolution française a été une convulsion nationale aussi irrésistible dans ses effets qu'une éruption du Vésuve. Quand les fusions mystérieuses des entrailles de la terre sont arrivées à l'état d'explosion, la lave s'échappe et l'éruption a lieu. Le travail sourd du malaise des peuples suit une marche identique : quand leurs souffrances arrivent à maturité, une révolution éclate.

« J'ai souvent entendu répéter que Louis XVI aurait pu consacrer notre révolution et conserver sa couronne. Je ne le crois pas. Son éducation et ses convictions personnelles lui faisaient regarder comme lui appartenant légitimement tout ce qui avait intérêt national voulait le dépouiller, et conséquemment ce qu'il aurait dû concéder de son propre mouvement pour paralyser l'action révolutionnaire. M. Necker, que la faveur du peuple a nommé un grand ministre, était incapable de sauver le trône. J'ai causé avec lui à mon passage à Genève. C'était un bon premier commis des finances, voilà tout.

« En résumé, je pense qu'un véritable homme d'Etat ayant été premier ministre sous Louis XVI, à son avènement au trône, et gouvernant en maître comme l'avait fait le cardinal de Richelieu, aurait pu sauver la couronne et satisfaire tous les besoins raisonnables des masses françaises ; mais au moment de la convocation des états-généraux, il était hors du pouvoir d'un homme d'empêcher la révolution. C'est comme cela que je l'ai compris dans ma jeunesse, et mon opinion n'a point changé par ce que j'ai vu et appris des rouages de la royauté. On ne fait ni n'arrête une révolution : ce qui est possible, c'est qu'un ou plusieurs de ses enfants la dirigent à force de victoires, ou que ses ennemis la comprennent momentanément par la force des armes, mais elle ne peut être ni évitée ni empêchée. Les Bourbons se trompent grandement quand ils se croient solidement sur le trône de Hugues Capet. Je ne sais si je reverrai Paris, mais ce que je sais, c'est que le peuple français brisera tôt ou tard le sceptre que les ennemis de la France ont confié à Louis XVIII.

« Mon fils régnera si les masses populaires agissent sans contrôle. La couronne sera pour le duc d'Orléans, si ceux qu'on nomme les libéraux s'emparent de la victoire du peuple. Mais gare que le peuple ne reconnaisse qu'on l'a trompé. Les blancs sont toujours blancs : il ne peut y avoir dans une organisation monarchique de la France, de vraie garantie pour les vrais intérêts du peuple que dans le règne de ma dynastie, et cela parce qu'elle est l'œuvre de la création de Dieu.

« Je n'ai point usurpé la couronne : je l'ai relevée dans le ruisseau. Le peuple l'a mise sur ma tête. Je voulais que le titre de Français fût le plus beau, le plus désirable de la terre. J'étais enfin le roi du peuple, comme les Bourbons sont les rois des nobles, sous quelque couleur qu'ils déguisent la bannière de leurs aïeux. Quand, plein de confiance dans les sympathies de la nation, je me suis décidé à revenir de l'île d'Elbe, on insistait auprès de moi pour que je m'occupasse de gagner quelques-uns des chefs du parti royal, j'ai constamment refusé, en répondant à ceux qui me donnaient ce conseil : « Si je suis resté dans le cœur des masses populaires, je n'ai pas à m'occuper des royalistes ; mais si le contraire m'arrive, à quoi me serviraient quelques hommes de plus pour lutter contre ce qui serait dans l'opinion nationale ? »

« Onze heures sonnèrent à la pendule du salon.

« Nous allons nous coucher, messieurs ; voilà bien assez de politique pour aujourd'hui.

La décision de sir Hudson-Lowe sur les dépenses de l'établissement de Longwood, n'avait pas atteint le but qu'il se proposait. Il revint à la charge et m'écrivit de nouveau qu'il était indispensable que je misse à sa disposition les fonds nécessaires pour couvrir le déficit de sa comptabilité. L'empereur m'ordonna de lui envoyer pour réponse, toute son argenterie brisée à coups de hache. Je crus voir dans cet ordre un mouvement d'indignation, certes bien légitime, mais dont les conséquences seraient une privation de chaque jour des habitudes déjà bien vieilles, et vingt-quatre heures se passèrent sans que j'eusse obéi ; le lendemain devait m'apprendre si cet ordre était une volonté réfléchie ou l'impression du moment. En effet, le lendemain, à son lever, l'empereur me demanda ce que j'avais fait et, m'approuvant d'avoir attendu un nouvel ordre de lui pour le réduire à manger sur de la mauvaise faïence anglaise, il me prescrivit de faire briser seulement l'argenterie dont je croyais qu'on pût se passer sans que son service personnel en souffrit, et de l'envoyer vendre en ville.

Dès que sir Hudson-Lowe apprit, par le télégraphe de Longwood, que l'on brisait de superbes pièces de service de table à grands coups de hache, et que le maître-d'hôtel Cipriani se préparait à en porter en ville les débris pour les vendre et en mettre le produit à la disposition des commissaires des approvisionnements de Longwood, il accourut pour me déclarer qu'il s'opposerait à cette vente aux juifs de James-Town, et que, si j'insistais pour que la vente eût lieu, je devais envoyer l'argenterie à vendre chez les personnes qu'il me désignerait. Sur ma

réponse affirmative, il m'engagea à réfléchir encore, en m'assurant que s'il était vrai que l'empereur n'eût pas d'autres ressources à sa disposition à Sainte-Hélène que la valeur de son argenterie, il en réserverait à son gouvernement et pourvoirait, en attendant, à toutes les dépenses. Je le priai de m'indiquer la personne à laquelle je devais vendre ; il me nomma le commissaire des guerres Ibbetson.

Le lendemain, le maître-d'hôtel Cipriani porta chez cet agent du gouvernement 65 livres 11 onces d'argenterie brisée. Sir Hudson-Lowe ne s'attendait pas à l'effet que produirait par là la garnison et la population de l'île, la vue des débris de ces belles pièces d'argenterie. Il en fut atterré pour un instant, mais bientôt la stupeur se changea en rage, et il répondit à cette détermination de l'empereur par de nouvelles restrictions au peu de liberté dont nous jouissions.

L'obligation pour nous de pourvoir à une partie des dépenses de Longwood n'ayant pas été révoquée, l'empereur m'ordonna de faire briser le reste de son argenterie, de l'envoyer au commissaire et d'en employer le prix à faire acheter pour sa table un service de porcelaine anglaise ou de Chine.

(La suite à demain.)

Koninkl. Nederd. Schouwburg.
Op Vrijdag 27 February 1846.
EENE VIERDE EN LAATSTE VOORSTELLING VAN:
Hinko, de Vrijknicht, historisch-romantisch toneelspel uit de Middeneeuwen, in eil tafereelen en een voorspel (prologue) geseind door **De Jongere Zoon**, vrij vertaald uit het Hoogduitsch, nooit alhier maar elders bij herhaling met veel bijval vertoond: versterkt met nieuwe decoratiën, geheel nieuwe costumen, vervaardigd door den heer L. van Meerbeke, magazijneester aan dezen Schouwburg, optogten en verderen tooneelmattigen toestel.
De aanvang ten ZES uren.

ANNONCES
AVIS.
M. Antoni Bregozzo, ex-professeur de Chant au Conservatoire de Milan, et ex-directeur de l'Orchestre du Théâtre Italien d'Amsterdam, a l'honneur d'informer les personnes qui auraient le désir ou le pouvoir leurs études musicales, ou d'apprendre le chant italien, qu'ayant par semaine un ou deux jours disponibles que n'emploient pas les leçons qu'il donne à Amsterdam, il désirerait les utiliser pour donner des leçons de chant italien aux personnes de La Haye qui voudraient bien l'honneur de leur confiance.
S'adresser par lettre à son adresse, au *Journal de La Haye*.

Cours des Fonds Publics.
Bourse d'Amsterdam du 25 Février.

Dette active	Int.	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Dito dito	2 1/2	72 1/2	72 1/2	72 1/2
Dito en liquidation	3	78 1/2	78 1/2	78 1/2
Dito dito	4	85 1/2	85 1/2	85 1/2
Dito des Indes	4	95 1/2	95 1/2	95 1/2
Syndicat	4 1/2	—	—	—
Dito	3 1/2	—	90	—
Société de Commerce	1 1/2	168 1/2	168 1/2	168 1/2
Act. de la Banque d'Amst.	—	—	—	—
Act. de la Banque de Rhin	4 1/2	114	—	—
Act. de Chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	105 1/2	—	—
Dito dito 1828 & 18295	—	105 1/2	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Certificats au dit	5	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1835	5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	—	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Dette d'Amst.	—	—	—	—
Espagne	5	—	—	—
Obligations Ardoins	3	—	21 1/2	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	5	—	100 1/2	100 1/2
Dito dito	2 1/2	—	—	—
France	3	—	—	—
Pologne	3	—	—	—
Brésil	—	—	—	—
Portugal	3	—	61 1/2	—

Bourse de Paris du 24 Février.

Cinq pour cent	Int.	123 1/2	—	—
Trois pour cent	—	—	—	—
Emprunt Ardoin	—	—	—	—
Anc. différée	—	—	—	—
Espagne	—	—	—	—
Nour. dito	—	—	—	—
Naples	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Certificats de Banque	2 1/2	101 1/2	101 1/2	101 1/2
Pays-Bas	—	—	—	—
Dette active	2 1/2	—	—	—
Belgique	—	—	—	—
Dito	—	—	—	—
Banque belge	—	—	—	—
États-Unis	—	—	—	—
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Amsterdam du 25 Février.

Métalliques, 5 % . — Naples, 5 % . — Ard., 5 % 21 1/2 . — Passive, 5 % . — Lots de Rome, 5 % . — après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoin 21 1/2 .

Bourse de Londres du 23 Février.

3 % Cons. 95 1/2, 96. — 2 1/2 % Holl. 59 1/2. — 4 % id. 95 1/2. — 5 % id. 27 1/2. — 3 % 37 1/2, 38. — Portug. 58. — Russes 113.

Bourse de Vienne du 19 Février.

Métalliques, 5 % 112 1/2. — Lots de fl. 500, 115. — Lots de fl. 250, 122 1/2. — Actions de la Banque 182.

LA HAYE, chez **Edouard Eppenborg**, *Lage Nieuwstraat*.
Rappt-général à Amsterdam chez **M. Schoonveld** et **P. S. Neuwastog**; et à Rotterdam, chez **S. van Rijn** *Snouck, Hoofdstee*.